



DÉCLARATION DE DJIBOUTI SUR CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR L'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS DANS LES ETATS MEMBRES DE L'IGAD

Thème :

“Normes régionales de qualité relatives à l'éducation et à l'insertion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux conformément au CRRF, à l'ODD4 et à l'Agenda 2063 sur l'éducation”

DJIBOUTI, 12 – 14 décembre 2017

Préambule

Nous, les ministres en charge de l'éducation dans les Etats membres de l'IGAD, qui se sont réunis à Djibouti le 14 décembre 2017 à la Conférence régionale sur l'éducation des réfugiés des Etats membres de l'IGAD:

1. Rappelant les stratégies, cadres et initiatives pertinents au niveau national, régional et international en particulier la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réinsertion des rapatriés en Somalie et de son Plan d'action ; le cadre politique migratoire régional de l'IGAD et le Plan d'action sur la migration, l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur l'éducation, la Déclaration de New York en 2016 sur les réfugiés et les migrants dont notamment son Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et les Objectifs de développement durable en particulier l'Objectif 4;
2. **Profondément préoccupés** par les perturbations qu'engendrent les conflits et les déplacements sur l'éducation des réfugiés, des rapatriés, des communautés d'accueil et des autres personnes concernées dans la région de l'IGAD et ses impacts sur les aspirations et contributions à la société et à l'économie dans leurs communauté d'accueil lors du retour dans leur pays d'origine;
3. **Particulièrement préoccupés** par l'impact démesuré des conflits et des déplacements forcés sur l'éducation des femmes et des filles et du fait que les filles et les garçons ainsi que les personnes handicapés doivent bénéficier d'un accès équitable à l'éducation et à la formation professionnelle et ce, à tous les niveaux;
4. **Alarmés** que des enfants et des jeunes ont subi un traumatisme par suite de conflits notamment des abus physiques et violence sexuelle et de la nécessité de prendre en considération leur bien-être psychosociale en matière éducatif;
5. **Reconnaisant** que la participation à l'éducation offre une protection vitale aux enfants réfugiés et aux jeunes et que les écoles sont des lieux sûrs où les réfugiés et les enfants rapatriés peuvent étudier et tisser des liens forts avec leurs pairs dans les communautés d'accueil.
6. **Conscients** des implications plus larges des perturbations pour l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques pour les réfugiés, les rapatriés et les jeunes des communautés d'accueil et ses répercussions sur la stabilité et le développement

